



Formation Spécialisée du CSA-AC du 10 mars 2026 COMPTE-RENDU

Paris, 10 mars 2026

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR et Nicolas MARTEL.

En déclaration liminaire, l'intersyndicale a alerté sur une situation de souffrance au travail au sein de la SDSSA (DGAL), sollicitant par courrier, dès le 3 février 2026, l'inscription de ce sujet urgent à l'ordre du jour. Face à l'absence de réponse et à l'urgence, elle réitère sa demande, annonce une alerte formelle et propose une visite sur site ainsi qu'une enquête administrative.

Réponse de Mme la présidente de la Formation spécialisée à la déclaration liminaire :

Le Secrétariat Général a bien reçu le courrier intersyndical et confirme un rendez-vous le 12 mars avec la DGAL pour analyser la situation de la SDSSA. L'administration, déjà informée, s'engage à transmettre des éléments ce jour-là et accepte en principe une visite des conditions de travail.

Suite à la déclaration intersyndicale et en séance plénière, les représentants du personnel ont adopté à l'unanimité une délibération permettant une visite d'évaluation des conditions de travail des agents au sein de la SD SSA. Vous trouverez la délibération en fin de compte rendu.

Désignation du secrétaire de la formation spécialisée

Suite à sa candidature, Sophie ROBIN (Elan Commun) est désignée secrétaire de la formation spécialisée.

Programme de prévention en SST

Ce point présente un **bilan du programme de prévention SST** pour l'administration centrale. Le **DUERP** a été **fusionné** entre Paris et Toulouse, avec une **version finale prévue** pour fin 2026 après des ateliers pour construire un nouveau DUERP (avril 2026).

L'UNSA a demandé combien de séances sont prévues d'ici fin 2026 ? Trois séances semblent un minimum.

L'administration convient qu'il faudra plusieurs séances mais pas un nombre connu car l'agenda social est dense pour 2026. 3 séances seront envisagées, y compris celle d'avril.

Le bilan des **registres SST** a été fait, accompagné d'une communication vers les agents et leur **dématérialisation** est en cours de réflexion.



La **sensibilisation** s'est renforcée : **100 % des nouveaux agents** sont désormais informés des procédures d'évacuation, et une campagne sur les Guide-files et Serre-File est prévue début 2026. Des livrets d'accueil ont été mis à jour (DSS, DGER et CGAAER), et une **cartographie des acteurs de prévention** a été publiée. Le module « *Savoir réagir face aux risques* » est mis en avant activement, tandis que des **formations** sur les TMS et la sédentarité sont prévues.

Pour les **améliorations des conditions de travail**, diverses formations sont proposées, notamment vers les managers sur la santé mentale, et pour la gestion de la charge de travail sont en cours.

Le **RIALTO** (règlement du temps de travail) a été rénové en discussion avec les organisations syndicales. Une communication sur **l'équilibre vie pro/vie perso** est également prévue.

Le **flex office** va être mis en place au bâtiment D (Varenne) avance, avec une **réception prévue en juillet 2026**, suivie d'un **retour d'expérience**. Enfin, sur le changement climatique, la **végétalisation** et désimperméabilisation des espaces se poursuit, dans le cadre des GT relatifs à la relocalisation des services.

Pour l'UNSA, les mesures du programme de prévention se mettent progressivement en place et confirment les accords pris avec l'administration et les représentants du personnel en 2025.

Point divers : intrusion à Barbey de Jouy (manifestation agricole)

Le 14 janvier 2026, deux personnes ayant une convocation ont été suivies par 50 à 100 intrus via le portillon de Barbey-Jouy, sous les caméras des médias prévenus. Aucun blessé, ni dégât majeur n'est à déplorer, hormis le portail endommagé.

Les interventions des forces de l'ordre ont eu lieu après le refus des manifestants de quitter les lieux. Des mesures de sécurité renforcées seront proposées pour éviter de nouvelles intrusions.

Remplacement du docteur de prévention à Paris

Le remplacement du médecin de prévention est en cours d'étude, mais les candidats identifiés présentent des exigences financières excessives ou des disponibilités inadaptées. Une solution intérimaire ou une prestation externe est envisagée, bien que le médecin actuel redoute la perte de l'historique du suivi des agents.

Pour l'UNSA, le point essentiel a porté sur la visite de la SD SSA et permettre de mieux objectiver le mal-être des agents. L'intersyndicale s'engage pour que des changements soient opérés après plusieurs contacts d'agents vers les organisations syndicales.



unies & engagées pour le service public et ses agent-e-s
pour la transformation sociale et environnementale



Agriculture



Formation spécialisée du CSA-AC (11 mars 2026)

Projet de déclaration liminaire : souffrance au travail, SDSSA DGAL

Les représentants des organisations syndicales ont été alertés sur la situation de mal être, voire même de souffrance au travail au sein d'une des sous directions de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), la Sous-Direction de la sécurité sanitaire des aliments (SDSSA).

A la suite de cette alerte, nous vous avons adressé un courrier le 3 février 2026, demandant à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la FS du CSA administration centrale, prévue ce mardi 10 mars.

Afin de pouvoir faire un état des lieux et d'établir un diagnostic avant de définir un plan d'actions, dans ce courrier, nous vous demandons de nous fournir certains indicateurs, de façon à être en mesure de préparer cette réunion de la FS en intersyndicale. Compte tenu du suivi réalisé auprès des agents concernés, nous avons également sollicité la participation du Dr Bénoliel (ou, le cas échéant, de son successeur) à cette réunion.

Or, à ce jour, nous faisons le constat suivant :

- Notre courrier du 3 février 2026 est resté sans réponse ;
- Le point pourtant signalé comme urgent n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la FS du CSA AC de ce jour.

Cette absence de réponse est incompatible avec un dialogue social de qualité.

Au vu de la gravité de la situation, nous demandons donc que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CSA AC. Nous réitérons également la demande de participation du médecin du travail en charge du dossier. Nous demandons également la transmission sans délai des indicateurs sollicités dans notre courrier du 3 février.

De plus, par courrier en date du 16 février 2026, nous avons demandé en intersyndicale un rendez-vous en urgence à ce sujet à Maud FAIPOUX, directrice de la DGAL. Ce rendez-vous, fixé au 12 mars, vise à recueillir les éléments nécessaires à la compréhension complète de la situation.

Nous rappelons toutefois qu'un tel rendez-vous, utile, ne saurait se substituer au traitement de ce point en instance, conformément aux prérogatives du CSA AC.

Face à l'urgence de la situation, et au regard du rôle du CSA AC dans le cadre du Programme de prévention, en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que dans l'avis sur

l'organisation des services, les représentants syndicaux entendent prendre leurs responsabilités.

À ce titre, une alerte formelle sera adressée, par courrier, dans les meilleurs délais, au secrétariat général et à la ministre—les obligations légales de l'employeur en matière de protection de la santé physique et mentale des agents, y compris les responsabilités administratives, civiles et pénales qui peuvent en découler. (Article L.136-1 du Code général de la fonction publique ; Décret n°82-453).

Par ailleurs, conformément à l'**article R253-41 du code général de la fonction publique**, une **délégation de la formation spécialisée** souhaite effectuer une **visite à la SDSSA, site de Vaugirard, afin de constater les éléments nécessaires à l'évaluation des risques professionnels**.

Afin d'activer cette démarche dans les meilleurs délais, nous demandons un vote de cette séance de la formation spécialisée du CSA AC pour valider la réalisation de cette visite, composée au minimum d'un représentant de chaque organisation syndicale.

En outre, nous demandons que l'administration engage les démarches nécessaires permettant d'examiner, dans les meilleurs délais, l'opportunité d'une enquête administrative. À cette fin, nous demandons que le CSA AC soit avancé et se tienne entre le prochain CSA Alim et la prochaine FS ministérielle, afin que cette demande puisse être soumise au vote de l'instance.

Dans l'attente de cette réunion, l'intersyndicale laisse à l'administration un délai pour initier les premières mesures correctives, lesquelles devront être présentées au CSA AC ainsi avancé.